



2024-11-06

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de novembre tenue ce **mercredi 6^e jour du mois de novembre 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et monsieur le conseiller Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et monsieur le conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2024 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'octobre 2024 (décision)
 - 5.1.3 Budget 2025
 - 5.1.3.1 Budget 2025 de la MRC – Suivi sur les travaux réalisés – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.3.2 Séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2025 – Mercredi 13 novembre 2024 (information)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.5 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.6 Contrat de services pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.7 Don à La Mie du Partage – Référence à la résolution numéro CA-2024-09-237 - Arbre de l'espoir - Autorisation (décision)
- 5.1.8 Renouvellement de la licence Docu-sign – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Gala Excellence Sportive Outaouais – Demande de partenariat – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Édition 2024 du Gala des Culturiades - Appui financier – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fin de la période d'essai de l'aménagiste – Recommandation du directeur du Service de développement du territoire (décision)
- 5.2.2 Service informatique de la MRC – Octroi d'un contrat de services professionnels temporaire – Recommandation de la direction générale (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat d'un commutateur pour la Municipalité de Saint-Sixte - Réseau de fibre optique de la MRC – Ratification (décision)
- 5.3.2 Rénovation du siège social de la MRC – Préparation de l'appel d'offres visant l'élaboration des plans et devis – Offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau – État de situation (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds Jeunesse Papineau – Appel de projets se terminant le 18 octobre 2024 – Recommandations du comité d'analyse (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
 - 6.3.1.1 Fonds de soutien aux entreprises - Chocomotive - Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds amélioration et développement numérique - Les maîtres de Montebello (décision)
 - 6.3.1.2 Fonds de soutien aux entreprises - Intelligence Papineau - Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale - Élargissement de l'offre de services infonuagique dans la MRC de Papineau (décision)
 - 6.3.1.3 Fonds de soutien aux entreprises - Fermavie - Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds nouvel entrepreneur – Achat de tracteur (décision)
- 6.3.2 Mise à jour de la Politique de communication de la MRC de Papineau (recommandation)
- 6.3.3 Révision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) – Organisation d'un premier forum de consultation - Autorisation des dépenses (décision)
- 6.3.4 Fonds Région et Ruralité volet 3 (FRR3) - Organisation de l'événement « La Mijoteuse » – Autorisation (décision)



- 6.3.5 Élaboration du plan de développement économique de la MRC de Papineau – Modification au contrat de services professionnels – Élaboration du plan d'action (décision)
- 6.3.6 Distribution du Guide du citoyen sur le territoire de la MRC – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.3.7 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)
- 6.3.8 Entente sectorielle relative à la concertation régionale – Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) – Fonds région et ruralité (FRR) (recommandation)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Fin de l'entente avec le centre de qualification de Notre-Dame-de-la-Paix - Demande d'achat afin de disposer des équipements liés à la formation des pompiers – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

- 8.1 Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau (recommandation)
- 8.2 Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau (recommandation)
- 8.3 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Demande de la Municipalité de Montpellier (recommandation)
- 8.4 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Demande de Capital Nature (recommandation)
- 8.5 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Projet bassins versants Simon Gagnon (recommandation)
- 8.6 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Projet Rivière de la Petite-Nation (recommandation)
- 8.7 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Demande de Pourvoiries Outaouais (recommandation)
- 8.8 Demande d'appui pour une étude du potentiel d'aires protégées – Demande de l'Association québécoise de protection et l'observation de la Faune – Protection des loups en territoire public méridional (recommandation)
- 8.9 Analyse par le gouvernement du Québec du projet de création de l'aire protégée du Lac Commandant - Appui à la MRC d'Argenteuil (recommandation)
- 8.10 Analyse par le gouvernement du Québec du projet de création d'aires protégées à Harrington - Appui à la Municipalité du Canton de Harrington (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de novembre à décembre 2024 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre 2024 (information)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

9.3 Séances du Conseil des maires (CM) et du Comité administratif (CA)
2025 – Adoption du calendrier des séances conformément aux articles
144 et 148 du Code municipal du Québec (recommandation)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-11-281

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-11-282

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 2 OCTOBRE 2024**

CA-2024-11-283

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2024, lequel
est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2024 soit et est
adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE



5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2024-11-284

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 octobre 2024	426.45 \$
Matthew MacDonald Charbonneau	Représentation de la MRC à Kitigan Zibi	182.07 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

CA-2024-11-285

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre 2024 soit les chèques numéros 24784 à 24818 totalisant un montant de 442 342.10 \$, les prélèvements numéro 4741 à 4846 totalisant un montant de 796 891.87 \$, ainsi que les salaires pour le mois d'octobre, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 5 octobre 2024	50 984.16 \$
Salaires au 12 octobre 2024	25 615.94 \$
Salaires au 19 octobre 2024	28 515.38 \$
Salaires au 26 octobre 2024	27 082.39 \$
Salaires des élus-octobre 2024	21 340.65 \$
Total des salaires	153 538.52 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	442 342.10 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	796 891.87 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	1 239 233.97 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 BUDGET 2025

5.1.3.1 BUDGET 2025 DE LA MRC – SUIVI SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres sur les travaux réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus budgétaire 2025. Elle souligne certains éléments discutés dans le cadre du Lac-à-l'épaule tenu le 18 octobre dernier, notamment en relation avec la répartition de la contribution des municipalités locales. Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, présente, à titre indicatif, la répartition du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) 2025. Cette présentation vise à préparer les discussions en vue de la séance de travail du Comité administratif sur les prévisions budgétaires 2025.

5.1.3.2 SÉANCE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU SUJET DU BUDGET 2025 – MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Les membres conviennent que la séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2025 aura lieu le 13 novembre 2024 à 9h00 dans les locaux de la MRC de Papineau.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2024-11-286

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE MUNICIPALITÉS	02-39500-415	58.39	HONORAIRES PROF.- ACCOMPAGNEMENT PIIRL
SEMAINE DE LA PRÉVENTION	02-22000-490	480.45	TIRAGE TROUSSES PREMIER SOIN, CHANGEMENT TOILE ROLL-UP

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :



Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2024-11-287

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	2.79	LUMIÈRE 40W
INTERNET PAPINEAU	02-62400-690	752.47	REPLACEMENT DE L'UPS POUR LE COMMUTATEUR DE LA BIBLIO A NDP
SSP TELECOM	02-66000-420	1991.36	ALE-20 DUAL PORT DESKPHONE X7
INTERNET PAPINEAU	02-65903-413	211.20	PROBLÈME TÉLÉPHONIE MUN. DE MAYO
L.D. GUIDON	02-13000-610	17.20	LAIT 2% ET 18L EAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	68.64	ACHAT FOURNITURES BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-61005-670	65.78	CONCENTRATEUR 4 PORT USB 2
ALARME GS	02-22000-527	65.90	ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR EXERCICE D'ÉVACUATION

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.1.6 CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS DE LA MRC – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée prévue le 13 novembre prochain.

5.1.7 DON À LA MIE DU PARTAGE – RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2024-09-237 - ARBRE DE L'ESPOIR - AUTORISATION

CA-2024-11-288

ATTENDU que la MRC de Papineau participera à l'événement « Les Arbres de l'espoir », conformément à la résolution numéro CA-2024-09-237, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 septembre 2024;

ATTENDU que les fonds amassés lors de cet événement seront remis entièrement à la Banque alimentaire Petite-Nation;

ATTENDU que dans le cadre de cette levée de fonds organisée par Fairmont Le Château Montebello, un montant de 350 \$ par arbre est versé à la Banque alimentaire Petite-Nation;

ATTENDU que ladite résolution autorisait également des dépenses reliées à la décoration dudit arbre, représentant un montant maximal de 300 \$, lequel ne sera pas utilisé;

ATTENDU qu'il existe un autre organisme agissant à titre de banque alimentaire sur le territoire de la MRC de Papineau, soit la Mie du Partage;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 300 \$ à la banque alimentaire La Mie du Partage à même la somme autorisée conformément à la résolution numéro CA-2024-09-237 puisque celle-ci n'a pas utilisé pour les fins auxquelles elle a été autorisée ;

QUE :

La contribution de la MRC soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62200-993 (Fonds Développement économique et communication) ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DOCU-SIGN – AUTORISATION

CA-2024-11-289

ATTENDU l'article 39 de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* visant à satisfaire aux exigences de l'article 2827 du Code civil du Québec;

ATTENDU que la MRC signe plus d'une centaine de contrats, protocoles ou autres documents importants dans une année ;



ATTENDU la résolution CA-2023-12-340, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, autorisant l'achat d'une licence utilisateur de la plateforme DocuSign, laquelle licence inclut 500 enveloppes durant un an;

ATTENDU la soumission de E-Signature DocuSign, reçue le 13 octobre dernier, pour le renouvellement de la licence utilisateur en référence à l'année 2025;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de la licence utilisateur de la plateforme DocuSign pour une période d'un an, représentant un montant de 2 433.44 \$, incluant les taxes;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.9 GALA EXCELLENCE SPORTIVE OUTAOUAIS – DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

CA-2024-11-290

ATTENDU que la tenue de la huitième édition du Gala Excellence sportive Outaouais est prévue à la mi-décembre 2024;

ATTENDU que le Gala Excellence sportive Outaouais a pour mission de reconnaître les athlètes de niveau national et international qui ont eu la chance de participer à des compétitions dans la dernière année;

ATTENDU que le Gala prévoit également reconnaître la distinction d'une vingtaine d'athlètes dans la catégorie détermination, des entraîneurs, des équipes, des organismes sportifs, ainsi que l'engagement des bénévoles de la région ;

ATTENDU que l'organisme Excellence Sportive Outaouais a approché la MRC de Papineau pour devenir un partenaire dans le cadre du Gala en fonction d'un plan de visibilité proposé ;

ATTENDU le plan de visibilité offert à la MRC de Papineau tel que spécifié dans la lettre jointe à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution financière à titre de partenaire du Gala Excellence sportive de l'Outaouais, représentant un montant de 500 \$;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Ladite contribution soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) au poste budgétaire numéro 02-62009-820;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**5.1.10 ÉDITION 2024 DU GALA DES CULTURIADES - APPUI FINANCIER –
AUTORISATION**

CA-2024-11-291

ATTENDU que la 25^e édition du Gala des Culturiades se tiendra le 28 novembre 2024 au Fairmont Le Château Montebello;

ATTENDU que l'événement, organisé par Culture Outaouais, réunit près de 250 personnes pour célébrer la contribution des artistes, des travailleurs culturels et des organismes culturels de la région à l'essor de la région;

ATTENDU que des artistes et des organismes de la MRC de Papineau comptent chaque année parmi les finalistes ou les lauréats des différents prix remis lors des Culturiades;

ATTENDU que les Culturiades profitent d'une belle visibilité autant dans les médias régionaux que sur les médias sociaux;

ATTENDU que la MRC de Papineau a été sollicitée comme partenaire dans le but de souligner la richesse et l'étendue de l'activité artistique et culturelle en Outaouais;

ATTENDU qu'une contribution de 2 000 \$ à Culture Outaouais dans le cadre des Culturiades 2024, dans la catégorie « Bâtitseur », comprend :

- la mention du nom de la MRC à la fin de la cérémonie;
- la remise d'un prix de 1 500 \$ à une personne lauréate par un représentant de la MRC;
- la disposition du logo de la MRC sur l'ensemble des outils de communication des Culturiades, et,
- la disposition d'une bannière de la MRC sur les lieux du gala;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un montant de 2 000 \$ à Culture Outaouais pour la réalisation de l'édition 2024 du Gala des Culturiades, lequel correspond à la catégorie « Bâtitseur » du plan de partenariat de la 25^e édition des Culturiades;

QUE :

La présente contribution soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-70200-900;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.



Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'AMÉNAGISTE - RECOMMANDATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2024-11-292

ATTENDU que le contrat de travail de l'aménagiste, monsieur Jérémy Larente, a pris effet en date du 3 avril 2024, conformément à la résolution numéro CA-2024-04-109;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU qu'à la suite du processus d'évaluation du rendement de monsieur Jérémy Larente, la direction conclut que ce dernier a réussi sa période d'essai avec succès et, par le fait même, recommande au Comité administratif la confirmation de monsieur Larente à titre d'employé régulier à temps plein en relation avec le poste d'aménagiste ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC autorise la levée de la période d'essai de monsieur Jérémy Larente, aménagiste, en date du 8 novembre 2024 et confirme son statut d'employé régulier à temps plein, selon les modalités prévues à la Convention collective ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 SERVICE INFORMATIQUE DE LA MRC – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS TEMPORAIRE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2024-11-293

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-10-178, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 octobre 2024, ayant pour objet l'abolition du poste de coordonnateur en géomatique et informatique et la création du poste de géomaticien;

ATTENDU que ces ajustements découlent du départ du coordonnateur géomatique et informatique à la retraite ce qui nécessite pour la MRC de Papineau de revoir son offre de services à l'interne en informatique, en téléphonie et en géomatique;

ATTENDU que la MRC doit maintenir ses services en place auprès des municipalités locales et ses partenaires, notamment en relation avec le réseau collectif de fibre optique et le service de téléphonie IP;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la MRC a déjà une relation d'affaires avec l'entreprise Internet Papineau, notamment en lien avec la sauvegarde externe de ses données et la surveillance du réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU que le directeur général adjoint souhaite réévaluer l'ensemble des besoins de la MRC en matière de services informatiques, de gestion des réseaux de téléphonie et de fibre optique afin de bien définir le contrat à octroyer en cette matière au cours de l'année 2025;

ATTENDU l'offre de services d'Internet Papineau reçue le 21 octobre 2024, laquelle propose un service d'accompagnement temporaire sur une base mensuelle à raison de 2 083.25 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services d'Internet Papineau reçue le 21 octobre 2024, laquelle propose un service d'accompagnement temporaire sur une base mensuelle à raison de 2 083.25 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

La présente résolution ainsi que l'offre de services déposée par l'entreprise Internet Papineau constituent le contrat liant les deux parties;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65904-419;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT D'UN COMMUTATEUR POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE - RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2024-11-294

ATTENDU que le réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau fonctionne avec des commutateurs, lesquels sont répartis dans les municipalités sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU que le commutateur disposé dans la Municipalité de Saint-Sixte montre des signes de faiblesse et qu'aucune sauvegarde de ce commutateur ne peut être effectuée actuellement ;

ATTENDU qu'à cet égard, il serait opportun de changer ledit commutateur pour permettre à ce secteur de bénéficier du réseau collectif de fibre optique ainsi que des services qui y sont rattachés, notamment ceux liés au réseau de radiocommunications mobiles et portatives ainsi que le service de répartition des appels d'urgence ;

ATTENDU la soumission déposée par l'entreprise SSP télécom inc. visant l'achat d'un commutateur à installer dans la Municipalité de Saint-Sixte, représentant un montant de 7 179.15 \$, excluant les taxes applicables ;



ATTENDU que la direction générale a autorisé l'acquisition dudit commutateur afin d'assurer rapidement les services rattachés à l'emplacement disposé dans la Municipalité de Saint-Sixte ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'un commutateur, conformément à la soumission de l'entreprise SSP Télécom inc. numéro de référence 3132, représentant un montant total de 7 179.15 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 au poste budgétaire numéro 02-62400-524 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 RÉNOVATION DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC – PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES VISANT L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS – OFFRE DE SERVICES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CA-2024-11-295

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-02-047, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 février 2021, laquelle accepte la soumission de l'entreprise « Inspection immobilière SL » et autorise les travaux liés à l'inspection complète (intérieure et extérieure) de l'édifice Henri-Bourassa ;

ATTENDU le rapport d'inspection déposé par l'entreprise « Inspection immobilière SL » auprès de la direction générale sur l'état intérieur et extérieur de l'édifice Henri-Bourassa appartenant à la MRC de Papineau ;

ATTENDU l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) reçue le 21 août 2024, laquelle propose un service d'accompagnement dans le cadre de la rédaction d'un appel d'offres visant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et des devis liés à la rénovation du siège social de la MRC ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de la FQM dans le cadre de la rédaction d'un appel d'offres visant l'octroi d'un éventuel contrat de services professionnels, lequel permettra d'élaborer des plans et des devis pour la rénovation du siège social de la MRC, le tout représentant un montant maximal de 9 000 \$, excluant les taxes;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-522 ;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

**6.1.1 RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU
– ÉTAT DE SITUATION**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des discussions lors de la rencontre tenue le 30 octobre dernier avec les partenaires du réseau collectif de la fibre optique. Il serait opportun que la MRC octroie un mandat pour évaluer les options et les impacts de ces dernières. La direction générale assurera un suivi à cet égard.

6.2 Développement du milieu

**6.2.1 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS JEUNESSE EN DATE DU 18
OCTOBRE 2024**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 décembre prochain.

6.3 Développement économique

**6.3.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES
DEMANDES DE SUBVENTION**

**6.3.1.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - CHOCOMOTIVE -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AMÉLIORATION ET
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE - LES MAÎTRES DE MONTEBELLO**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 décembre prochain.

**6.3.1.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - INTELLIGENCE PAPINEAU
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - ÉLARGISSEMENT DE
L'OFFRE DE SERVICE INFONUAGIQUE DANS LA MRC DE PAPINEAU**

CA-2024-11-296

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et



développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Intelligence Papineau a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale afin de remplacer son lien internet sans fil par une fibre optique pour relier son infrastructure au réseau régional. Ce projet permettra de surmonter les limitations en matière de connectivité et de diversifier son offre de services ;

ATTENDU que l'évaluation du projet, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis déposé par la firme C3F Télécom inc., au montant de 16 181.41 \$, excluant les taxes applicables, lequel vise à remplacer le lien internet sans fil par une fibre optique pour relier l'infrastructure au réseau régional ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 10 000 \$, excluant les taxes applicables, représentant 62% du montant de la facture totale, à l'entreprise Intelligence Papineau inc. afin de remplacer son lien internet sans fil par une fibre optique pour relier son infrastructure au réseau régional;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.3 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - FERMAVIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR – ACHAT DE TRACTEUR

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds soutien aux entreprises concernant le projet d'acquisition d'un tracteur, incluant une tondeuse centrale et un souffleur, déposé par l'entreprise Fermavie, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas accorder d'aide financière dans ce contexte.

6.3.2 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2024-11-297

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-093, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, relative à l'adoption de la Politique de communication de la MRC de Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que certaines modifications sont jugées nécessaires à apporter à la Politique de communication de la MRC afin d'ajuster, notamment certaines directives et informations;

ATTENDU le projet de politique de communications révisé et déposé dans le cadre de la présente séance afin qu'une recommandation soit émise au Conseil des maires à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption de la Politique de communication de la MRC de Papineau telle que révisée et déposée dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 27 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

**6.3.3 RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
ET AGROFORESTIÈRE (PDZAA) – ORGANISATION D'UN PREMIER
FORUM DE CONSULTATION - AUTORISATION DES DÉPENSES**

CA-2024-11-298

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau, laquelle a été adoptée en 2023;

ATTENDU que le Conseil des maires a approuvé, conformément à la résolution numéro 2023-12-283, une démarche de révision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) de la MRC;

ATTENDU que cette actualisation permettra de mettre à jour le portrait agricole du territoire et de mieux orienter les actions de la MRC et de ses partenaires pour soutenir les projets agroalimentaires sur le territoire ;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a octroyé à la MRC une subvention de 50 000 \$ pour ladite révision du PDZAA;

ATTENDU que selon le plan de travail et l'échéancier établis pour réviser ledit plan, les consultations auprès du milieu débuteront dans les Municipalités de Val-des-Bois et de Bowman le 28 novembre prochain;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent les diverses dépenses liées à l'organisation du premier forum de consultation du PDZAA, notamment en relation avec la location de salles, la préparation d'un goûter et la participation de conférenciers.ères, le tout représentant un montant maximal de 5 000 \$;

QUE :



Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-640;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 3 (FRR3) - ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « LA MIJOTEUSE » – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 décembre prochain.

6.3.5 ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

CA-2024-11-299

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-100, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024, octroyant un contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan de développement économique de la MRC (PDÉ) à la firme Paul Turpin, consultant;

ATTENDU que selon le plan de travail et l'échéancier déposés dans le cadre de l'élaboration du plan de développement économique de la MRC, le processus se terminera par l'adoption dudit plan par le Conseil des maires le 18 décembre prochain;

ATTENDU que cinq nouvelles rencontres ont dû être ajoutées au processus initial pour s'assurer de consulter et mobiliser toutes les parties concernées, et ce, après avoir été discutées et approuvées par la direction du Service du développement du territoire et la direction générale ;

ATTENDU qu'afin de compléter le processus efficacement et de faciliter sa mise en œuvre, il est important que ledit plan soit décliné dans un plan d'action et que, pour ce faire, il serait pertinent de prolonger le contrat de services conclu avec monsieur Turpin ;

ATTENDU l'offre de services soumise par monsieur Paul Turpin, consultant, incluant cinq rencontres supplémentaires et une banque d'heures dédiée à l'élaboration du plan d'action découlant du futur plan de développement économique de la MRC, représentant un montant total de 10 800 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise la prolongation du contrat de services conclu avec monsieur Turpin, consultant, afin d'inclure cinq rencontres supplémentaires et une banque d'heures dédiées à l'élaboration du plan d'action du futur plan du développement économique de la MRC ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La dépense associée à la prolongation dudit contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-698;

QU' :

Un avenant soit conclu entre les parties pour officialiser la présente décision et établir les modalités de cette prolongation;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 DISTRIBUTION DU GUIDE DU CITOYEN – AUTORISATION

CA-2024-11-300

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-10-318, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 octobre 2021, autorisant la signature d'une entente avec Édition Média Plus Communication pour l'impression du guide du citoyen;

ATTENDU que la distribution du Guide relève de la responsabilité de la MRC de Papineau, conformément à l'entente conclue entre les parties concernées;

ATTENDU que ce Guide est distribué dans les autres régions du Québec par Postes Canada et que les annonceurs ont acheté des publicités en fonction du mécanisme de distribution privilégié, soit Postes Canada;

ATTENDU qu'il y a actuellement douze bureaux de poste sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les guides doivent être préparés afin d'être livrés adéquatement dans les bureaux de poste;

ATTENDU que Productions Les Deux Vallées possède une forte expertise en matière de distribution de documents avec Postes Canada;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Les Productions Les Deux Vallées pour préparer les guides, les distribuer dans les bureaux de poste et négocier une entente avec Postes Canada au nom de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à l'entreprise Les Productions Les Deux Vallées pour préparer les guides, les livrer dans les différents bureaux de poste de Postes Canada et assurer la distribution de ce guide dans les résidences de la MRC de Papineau pour un montant de 6 314,97 \$, excluant les taxes applicables (cette somme inclut les frais de Postes Canada);

QUE

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

QUE



Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2024-11-301

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
Imprimerie Papineauville	02-62008-997	160.00	Affiches
Imprimerie Papineauville	02-62008-997	816.00	Affiche église et diable à 5
CN21	02-62008-997	1995.00	Article web et publicité alternante
Médiéval Petite Nation	02-62008-997	2 660.00	Festival médiéval – espace Nouvelle France
Imagi	02-62008-997	3 660.00	Affichage publicitaire CTACP et STO
Imagi	02-62008-997	2 090.00	Impression Panobus côté (22)
Imagi	02-62008-997	2 010.00	Affichage publicitaire autobus CTACP et STO
Imagi	02-62008-997	450.00	Affichage publicitaire autobus CTACP et STO
Imagi	02-62008-997	360.00	Affichage publicitaire autobus CTACP et STO
Imagi	02-62008-997	3 840.00	Affichage publicitaire autobus CTACP et STO

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

6.3.8 ENTENTE SECTORIELLE RELATIVE À LA CONCERTATION RÉGIONALE – CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS (CPO) – FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)

CA-2024-11-302

ATTENDU l'entente sectorielle conclue entre les MRC de l'Outaouais, la Ville de Gatineau ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le but de favoriser la concertation régionale, notamment en formant l'Assemblée régionale de l'Outaouais (ARO);

ATTENDU que les parties ont accepté de conclure cette entente sur une période cinq (5) ans soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 ;

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-026, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2021, autorisant le versement d'un montant de 34 000 \$ annuellement pendant trois (3) ans à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 (projets régionaux) en guise de contribution de la MRC, conditionnellement à la disponibilité des crédits budgétaires accordés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU qu'au moment où la résolution numéro 2021-02-026 a été adoptée, la MRC de Papineau ne savait pas si le MAMH reconduirait le FRR2, et qu'en conséquence, elle ne pouvait pas confirmer ses engagements financiers pour les années 2024 et 2025;

ATTENDU que selon les informations obtenues actuellement, le FRR2 sera reconduit pour l'année 2025 selon les mêmes conditions que l'entente conclue avec le MAMH pour les années 2020-2024;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de réserver un montant de 34 000 \$ annuellement (2024, 2025) à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 (projets régionaux) en guise de contribution de la MRC, conditionnellement à la disponibilité des crédits budgétaires accordés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 FIN DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE QUALIFICATION DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX - DEMANDE D'ACHAT AFIN DE DISPOSER DES



ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION

CA-2024-11-303

- ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, relative à la conclusion d'une entente intermunicipale avec les municipalités locales concernant la mise en place d'un Service régional pour la formation des pompiers ;
- ATTENDU que la MRC a conclu une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, conformément à la résolution numéro 2020-06-123, concernant la location et l'implantation d'un site de qualification afin de remplir son mandat de certification des futur(e)s pompiers(ières) sur son territoire ;
- ATTENDU la résolution numéro 2024-07-09-12, adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, signifiant à la MRC la fin du contrat de location à compter du 31 décembre 2024, et conséquemment, le retrait des équipements utilisés dans le cadre de la formation des pompiers;
- ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au démantèlement des infrastructures actuelles acquises par la MRC, de déplacer les équipements utilisés dans le cadre des formations et des examens de qualification et de les entreposer de manière temporaire ;
- ATTENDU que le coût associé aux interventions énumérées ci-dessus est estimé à 4 000 \$, excluant les taxes ;
- ATTENDU la recommandation formulée par le directeur général adjoint et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de cette demande;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le démantèlement du site de qualification et le déplacement ainsi que l'entreposage des équipements liés à la formation des pompiers offerte par la MRC afin de libérer les locaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, le tout de façon temporaire;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-23000-629 (4 000 \$);

ET QUE :

La greffière trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.



8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE DE RENCONTRE ET D'OCTROI DIRECT POUR LE SOUTIEN URGENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE - CELLULE DE CRISE FORESTIÈRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.2 APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ENTREPRENEURS EN TRANSPORT FORESTIER DE LA GATINEAU (CSEG) - CELLULE DE CRISE FORESTIÈRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Les membres du Comité administratif ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique.

8.3 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.4 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – DEMANDE DE CAPITAL NATURE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.5 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – PROJET BASSINS VERSANTS SIMON GAGNON

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.6 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – PROJET RIVIÈRE DE LA PETITE-NATION

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.7 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – DEMANDE DE POURVOIRIES OUTAOUAIS

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.8 DEMANDE D'APPUI POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL D'AIRES PROTÉGÉES – DEMANDE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE



PROTECTION ET L'OBSERVATION DE LA FAUNE – PROTECTION DES LOUPS EN TERRITOIRE PUBLIC MÉRIDIONAL

Les membres du Comité administratif ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique.

8.9 ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DU PROJET DE CRÉATION DE L'AIRE PROTÉGÉE DU LAC COMMANDANT - APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

8.10 ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DU PROJET DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES À HARRINGTON - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2024

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de novembre à décembre 2024.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 27 NOVEMBRE 2024

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 27 novembre 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h à 14h30 Dépôt du projet de plan de développement économique de la MRC – Monsieur Paul Turpin, consultant.

9.3 SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES (CM) ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) 2025 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CA-2024-11-304

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'un Comité administratif est constitué en vertu des lettres patentes émises le 18 juillet 1989;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le Comité administratif siège à l'égard d'une compétence déléguée par le Conseil des maires (donc, à l'égard d'une matière pour laquelle il est décisionnel);

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que les membres du Conseil des maires ont manifesté le désir que les séances dudit conseil soient tenues le troisième mercredi de chaque mois, lorsque possible;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC (10 séances) et le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif (11 séances) de la MRC pour l'année 2025, lesquels sont déposés dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de maintenir le plénier avant chaque séance du Conseil des maires de la MRC (10 séances) durant l'année 2025, et ce, à compter de 15h;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre 2024 pour considération.

Adoptée.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2024-11-305

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajourné jusqu'au 13 novembre à 10h.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet